

Mairie de DANNEMARIE

ARRETE AUTORISANT L'EXPLOITATION D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Le Maire de la commune de DANNEMARIE, Haut-Rhin

- VU la demande présentée en date du 01 février 2019 par Monsieur Serge LENA, Président du Harley Davidson Club Dissidents de Dannemarie, domicilié à 6 rue de Cernay, 68210 DANNEMARIE,
- VU les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Serge LENA, Président du Harley Davidson Club Dissidents de Dannemarie, est autorisé à ouvrir un débit de boisson exceptionnel et temporaire de 3^{ème} catégorie, le lundi 1^{er} mai 2019 de 08 heures à 18 heures, à l'occasion de la journée Rider Tour qui se déroulera à la salle polyvalente de DANNEMARIE.

Article 2 : Le Maire de DANNEMARIE et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de DANNEMARIE sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dannemarie, le 01 février 2019

Le Maire :

Paul MUMBACH

